

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
3 juin 2016

Dossier complet le
3 juin 2016

N° d'enregistrement
2016-002281

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle voie au sud de Poitiers.
Amélioration de la desserte des poids lourds aux zones d'activité de Ligugé.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département de la Vienne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale BEAL Jean-Louis, Directeur des Routes

RCS / SIRET 2 2 8 6 0 0 0 1 1 0 0 0 1 6 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) routes longueur < à 3 km 51° a) défrichement > 0,5 ha et < à 25 ha	Création d'une nouvelle voie de longueur comprise entre 2 et 2,5 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Création d'une voie nouvelle de longueur comprise entre 2 et 2,5 km (suivant variantes)
- Défrichement compris entre 1,7 ha et 5,5 ha (suivant variantes), de massif boisé et d'espaces boisés classés

4.2 Objectifs du projet

Les 2 zones d'activités de la commune de Ligugé (ZA Les Erondières et ZA du Bois Renard) sont très mal desservies en matière routière. Ces 2 zones d'activités ont un impact fort pour la commune tant du point de vue économique que pôle important d'emploi. Or, le seul accès possible pour les poids lourds est la RD4 qui rejoint la RD162 (rocade sud est de Poitiers) à Saint-Benoit avant de rejoindre les axes principaux. Toutefois, cette voie présente des caractéristiques limitées, en particulier en agglomération au niveau du collège Renaudot et du giratoire de Chantejeau. Aucune des routes départementales desservant Ligugé n'est réellement aménageable (RD87 vers Smarves, RD87 vers Croutelle, RD4 vers Iteuil ou RD4 vers Poitiers, ouvrages d'art limités en gabarit).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de création de cette nouvelle voie peuvent être envisagés pour une durée de l'ordre de 6 mois de travaux. Le défrichement sera réalisé par abattage, débardages mécanisés et arrachage de souches en période favorable (automne). L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via les chemins et voies existantes.

Au préalable, les clôtures existantes seront déposées avec pose de nouvelles clôtures en limite des nouvelles emprises.

La majeure partie des travaux pourra être réalisée hors circulation car peu de voies sont interceptées. Seuls les travaux de raccordement aux extrémités de la nouvelle voie seront réalisés sous circulation alternée ou déviée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle voie sera classée dans le réseau routier départemental.

Le trafic à la mise en service est estimé à 1 800 v/j.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- dossier de déclaration Loi sur l'eau et Incidence Natura 2000 (a priori)
- dossier soumis à une déclaration d'utilité publique (code de l'expropriation)
- mise en compatibilité des PLU - Déclassement des EBC
- autorisation de défrichement > 0,5 ha et < 25 ha
- dérogation espèces protégées

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Cas par cas Etude d'impact

Défrichement > 0,5 ha et < 25 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur nouvelle voie	comprise entre 2 et 2,5 km
largeur emprises	comprises entre 15 et 25 m selon variantes
superficie défrichée	comprise entre 1,7 et 5,5 ha suivant emprises et variantes
superficies totales EBC	env 160,34 ha
superficies totales massif boisé, non classé EBC	env 20 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____

Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 46 ° 32 ' 49 " 2 Lat. 0 ° 17 ' 56 " 4

Point d'arrivée :

Long. 46 ° 32 ' 31 " 2 Lat. 0 ° 19 ' 19 " 2

Communes traversées :

Croutelle, Poitiers, Ligugé, Saint-Benoit

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cultures et boisements (espaces boisés classés et massif boisé non classé)

Forêt de feuillus

Zones du PLU concernées : AU (urbanisation future) ; UY (zone d'activités autoroutières) ; N (zones naturelles et forestières) ; A (zone agricole)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de Grand Poitiers du 1er avril 2011 - modification M 1-RS approuvée le 14 décembre 2012

- PLU de la commune de Ligugé approuvé le 13 décembre 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEF de type 1 : bois de Ligugé
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	- PPBE de Grand Poitiers - PPBE Routes nationales concédées et non concédées - PPBE du réseau routier départemental en cours d'élaboration

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Commune de Ligugé, Poitiers et Saint-Benoît couvertes par PPR Multirisques approuvé le 20 décembre 2004
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE bassin hydrographique du Clain
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	25 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Plutôt, voire en léger remblai par rapport au terrain naturel
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Espaces agricoles Espaces forestiers
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- gonflement d'argiles (alias moyen) - cavités
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	RD4 sur Saint-Benoit et Ligugé classée en catégorie 4 (classement sonore)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐		Oui, s'il est décidé d'éclairer la nouvelle voie (partie du projet situé en zones futures à urbaniser)
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐		Pollution routière
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Fossés existants ou fossés d'infiltration
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Pollution accidentelle Pollution sel de déneigement Déchets inertes de chantier
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒ ☐		Secteur à sensibilité archéologique nécessitant des interventions préalables
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐		Ouvre à l'urbanisation future du sud de Grand Poitiers (zone classées AV : urbanisation future)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Après recensement auprès des services de la DREAL et de la DDT, il apparaît qu'aucun projet connu ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ou d'une étude d'incidence loi sur l'eau (autorisation IOTA) n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création d'une voie nouvelle entre la RD910 et la RD4 au sud de Poitiers ne nécessite, à notre avis, aucune étude d'impact. En effet, ce projet d'une longueur inférieure à 3 km impacte une ZNIEF de type 1, Bois de Ligugé, mais uniquement en partie nord de celle-ci. Cependant, conscient que cette ZNIEF concerne potentiellement des espèces déterminantes dont 5 espèces d'oiseaux protégées en France et 1 espèce protégée au niveau de la flore, le maître d'ouvrage s'engage à réaliser un inventaire faune/flore sur une année et à proposer des mesures compensatoires, si nécessaire, en adéquation avec les impacts du projet. Un emplacement réservé existe dans la ZNIEF de type 1 même si les tracés des différentes variantes ne se situent pas tous en majorité sur cet emplacement réservé.

AMELIORATION ACCES POIDS LOURDS ZONES D'ACTIVITES DE LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

Projet de création voie nouvelle entre la RD910 et la RD4

PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

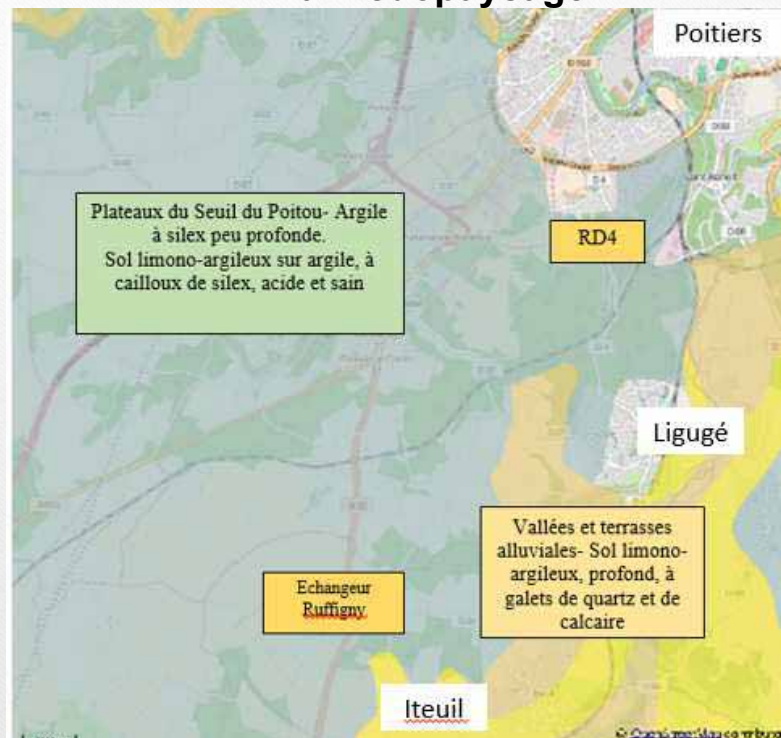
SOMMAIRE

- 1 – Occupation du sol
- 2 – Espaces naturels
- 3 – Nappes + Réseaux
- 4 – Risques

AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

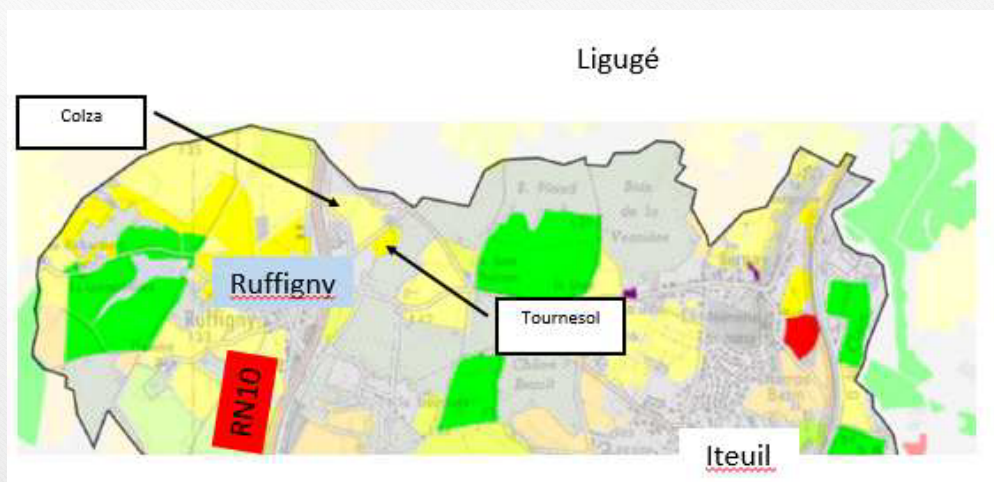
1- a. Pédopaysage



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

1- b. Occupation du sol commune d'Iteuil

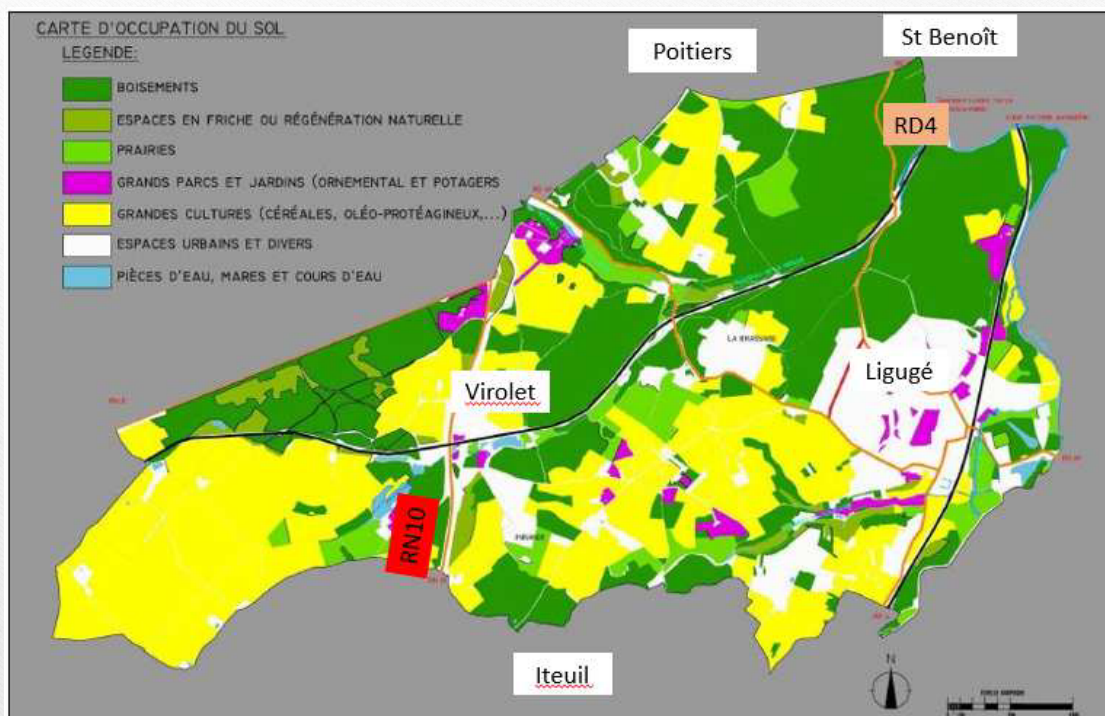


Source: PLU ITEUIL

AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

1- b. Occupation du sol commune de Ligugé

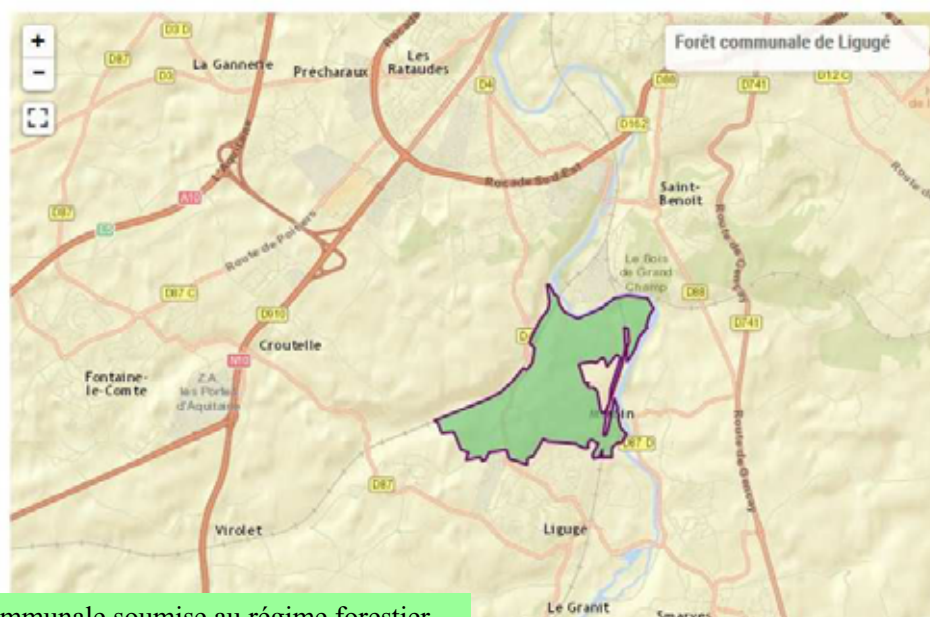


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

1- c. Forêt communale commune de Ligugé

Nom : Forêt communale de Ligugé
Identifiant ONF : F09774X
Surface : 1,97 km² (surface approximative)



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

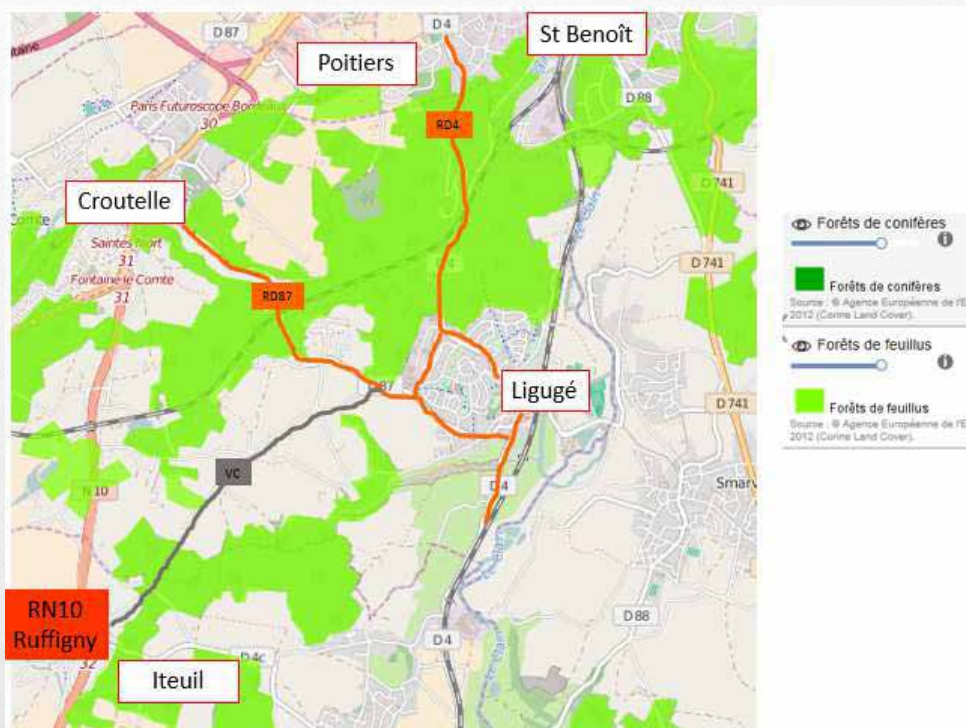
1- d. Stations ATMO



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

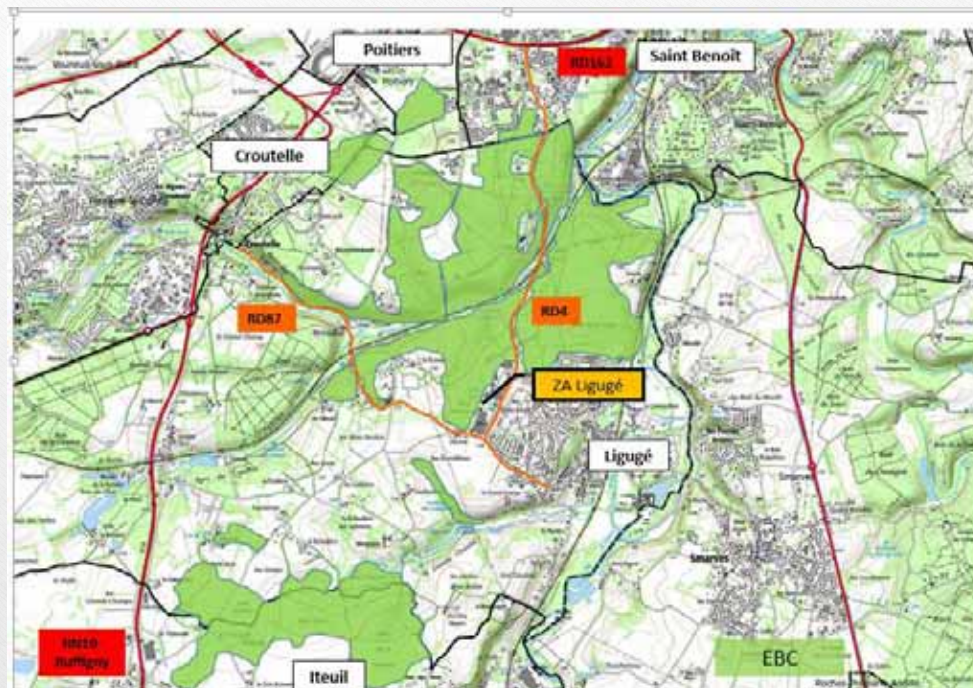
2- a. Forêts



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

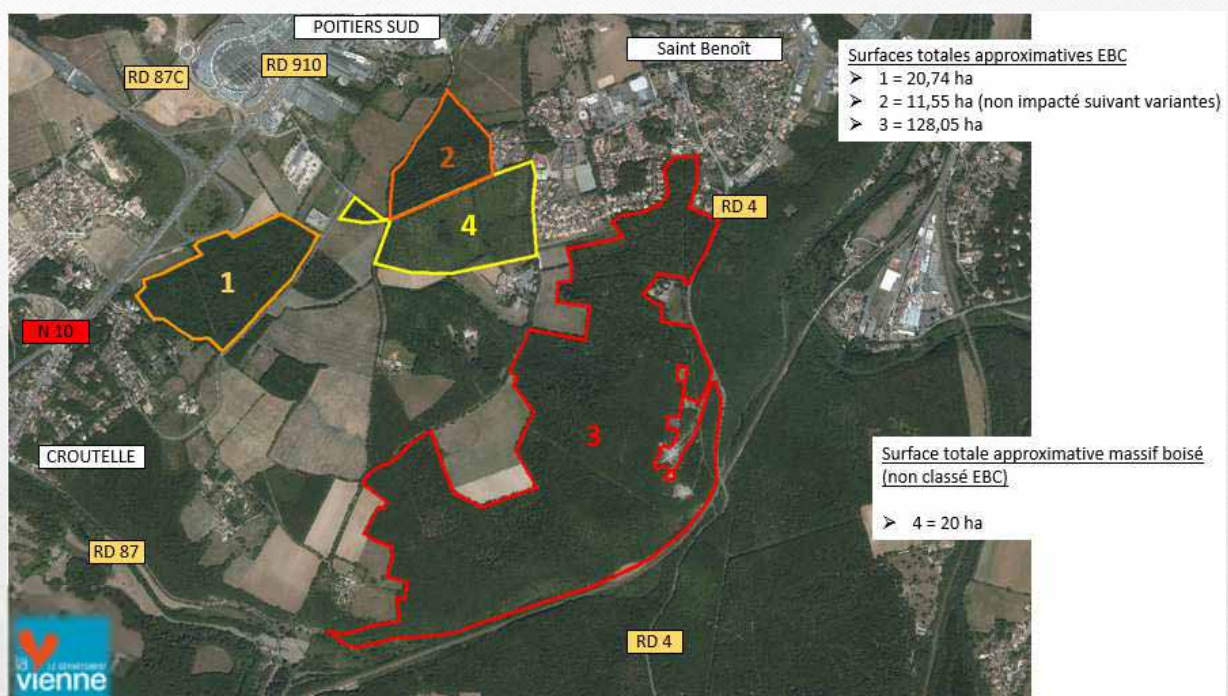
2- a. Forêts- Espaces boisés classés dans périmètre d'études



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

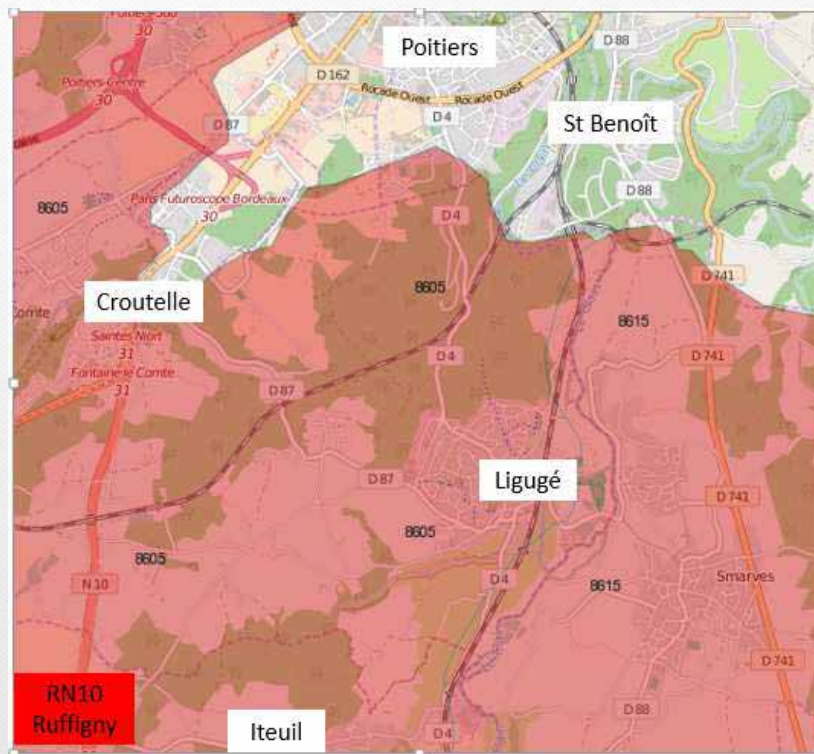
2- a. Massifs boisés- Surfaces



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

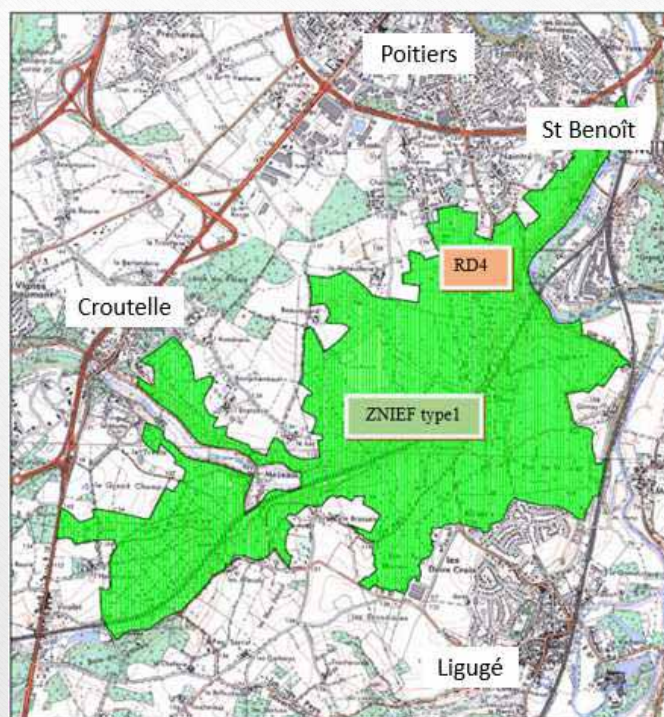
2- b. Patrimoine naturel - Cerf



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

2- c. Zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques de type 1: Bois de Ligugé



Source: DIREN

AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

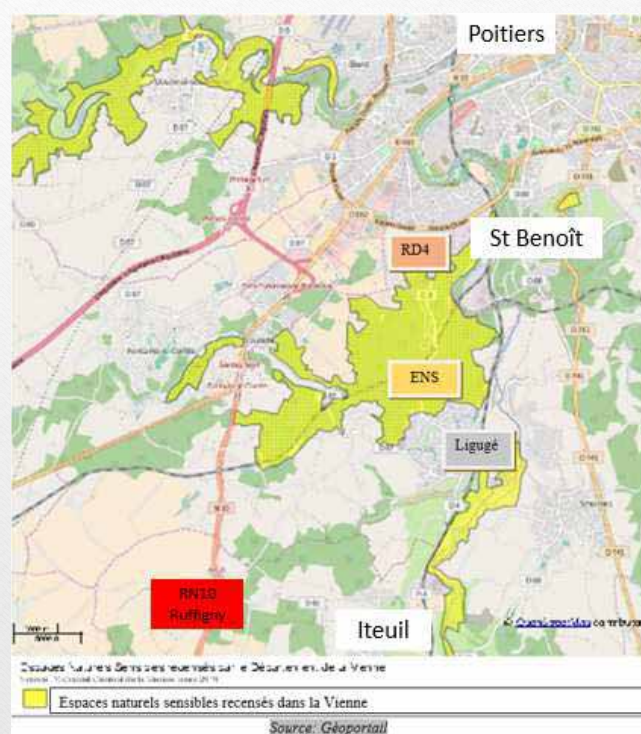
Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé **2- c. Zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques de type 2**

Aucun site recensé sur la zone d'étude



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

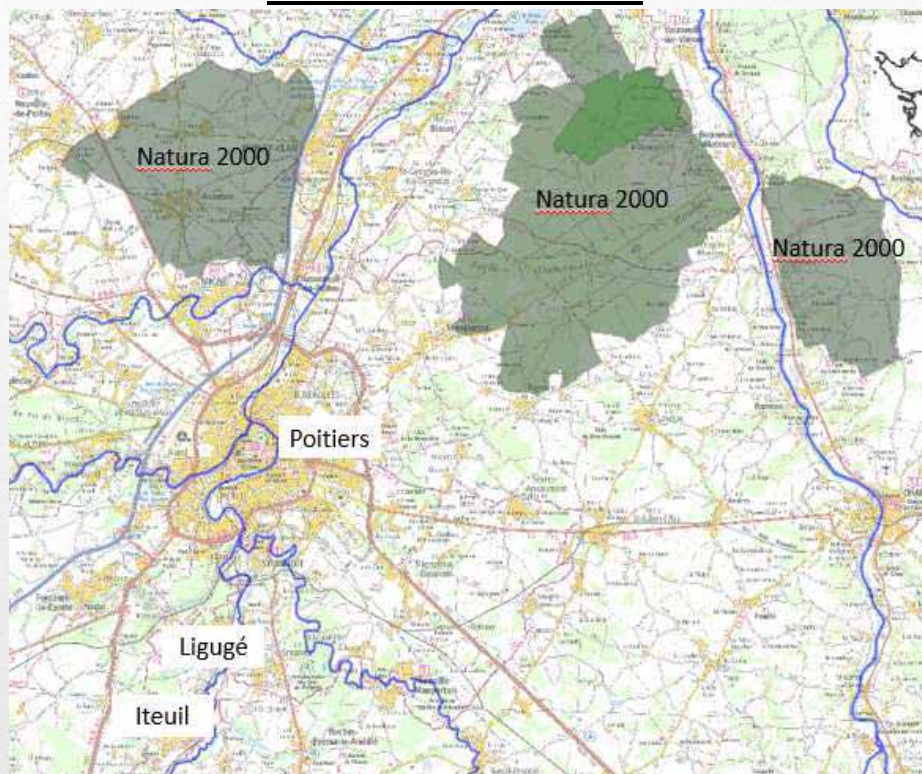
Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé **2- c. Espaces Naturels Sensibles**



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

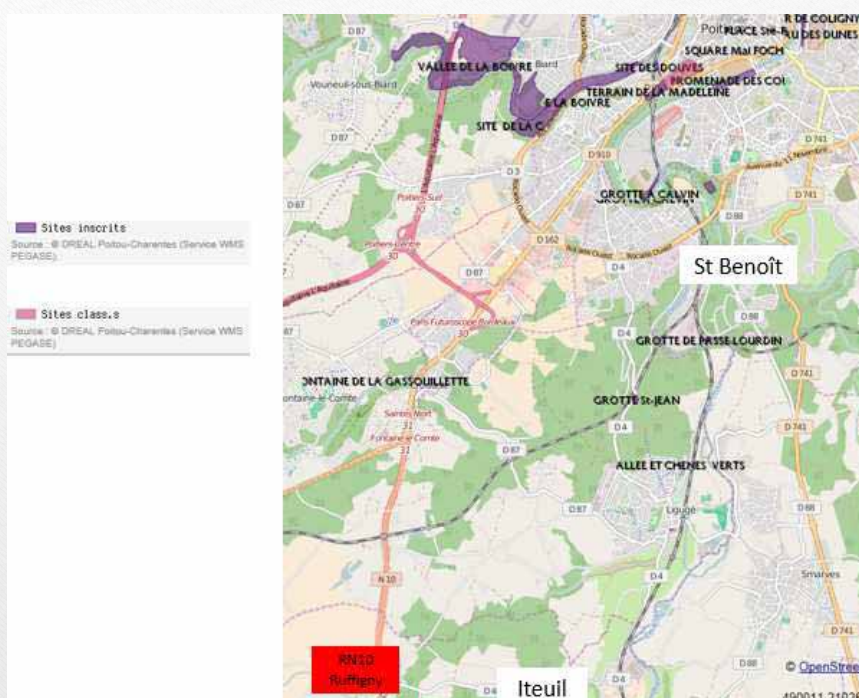
2- d. Zones Natura 2000



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

2- e. Patrimoine naturel



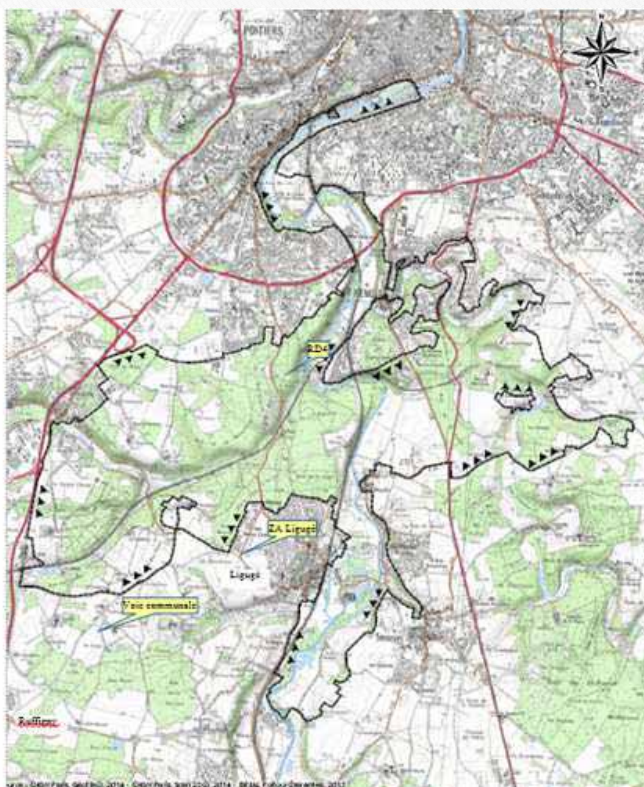
AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

2- e. Projet de classement au titre des sites

PROJET DE CLASSEMENT AU
TITRE DES SITES DES VALLES DU
CLAIN, DU MIOSSON ET DE LA
MENUZE

Périmètre du projet de
classement au titre des sites
des VALLEES DU CLAIN, DU
MIOSSON ET DE LA MENUZE
(art L.341-1 du code de
l'environnement)



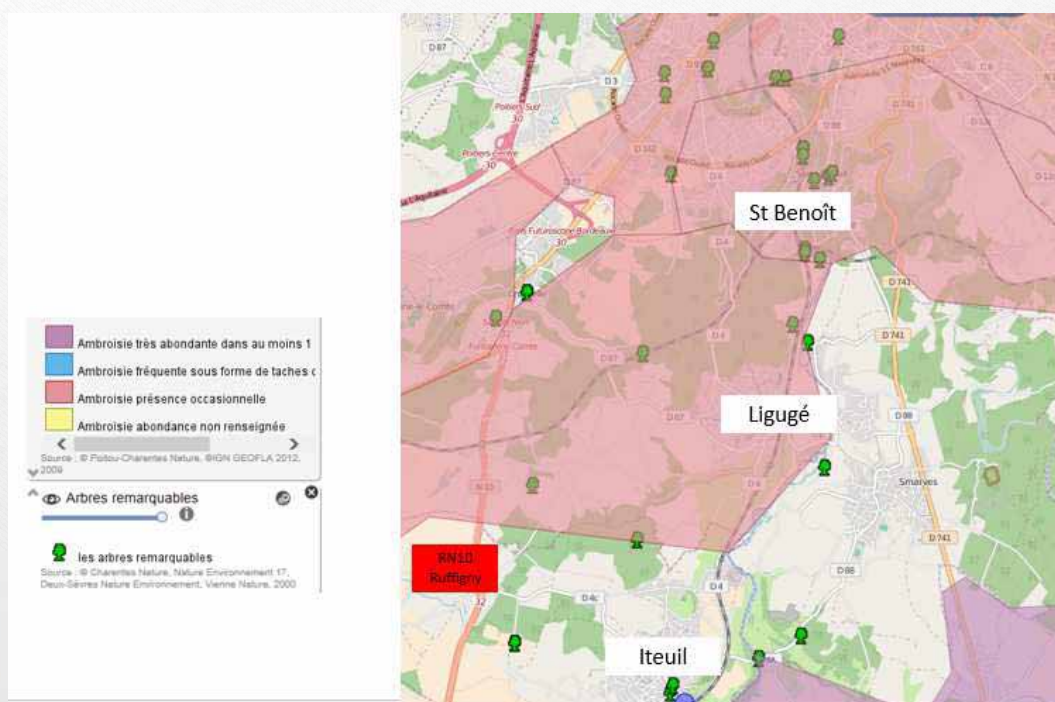
Un projet de classement au titre des sites à fait l'objet d'une enquête publique fin 2015



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

2- f. Patrimoine naturel – Plantes invasives et arbres remarquables



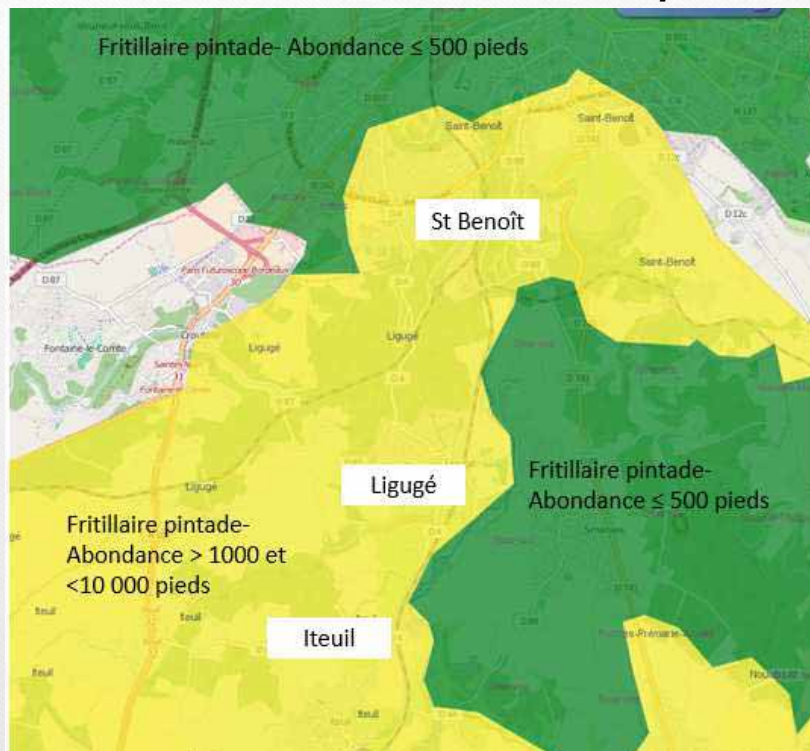
Ambrosie présence occasionnelle



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

2- f. Patrimoine naturel – *Fritillaire pintade*



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

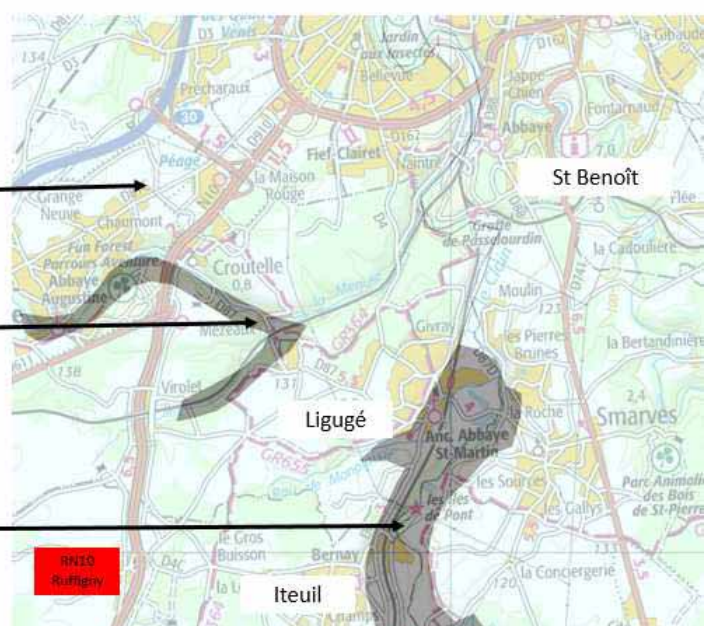
Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- a. AQUIFERES- Principaux

Nom de l'aquifère : HAUT POITOU /
DOGGER ET AALENIEN
Etat de l'aquifère : Entité
hydrogéologique à nappe libre

Nom de l'aquifère : HAUT POITOU /
DOGGER ET AALENIEN
Etat de l'aquifère : Entité
hydrogéologique à nappe libre

Nom de l'aquifère : POITOU /
VALLEE DU HAUT CLAIN



Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- a. AQUIFERES- Entités hydrogéologiques



Calcaires du Bajocien et du Bathonien (Dogger) dans le bassin du Clain

Nature: Unité aquifère

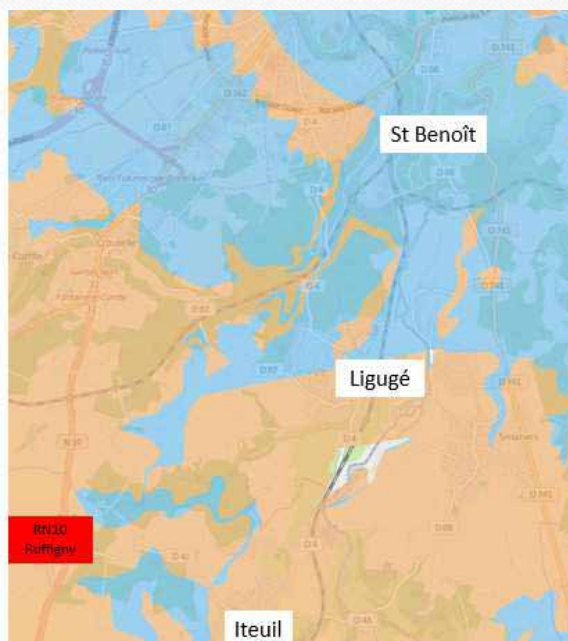
Milieu: Karstique

Etat: Entité à parties libres et captives

Marnes du Toarcien (Lias sup.) du bassin Parisien

Nature: Unité imperméable

Milieu: Poreux

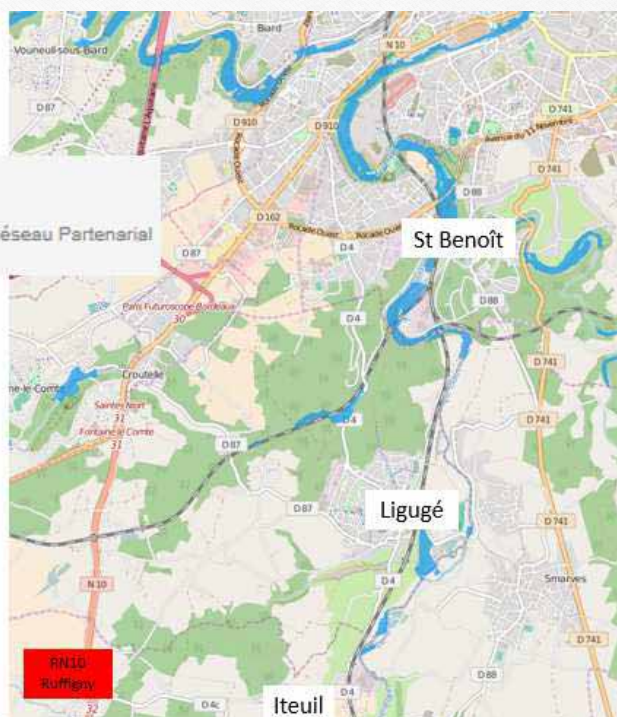


Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- a. Zones humides

zone humide

Source : © Multipartenariat (Service WMS Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides)



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- b. Cours d'eau– État 2011

Cours d'eau- Etat 2011

-  bon état
-  inférieur au bon état
-  non classé

Source : © Agence de l'eau Adour-Garonne - Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2014.



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

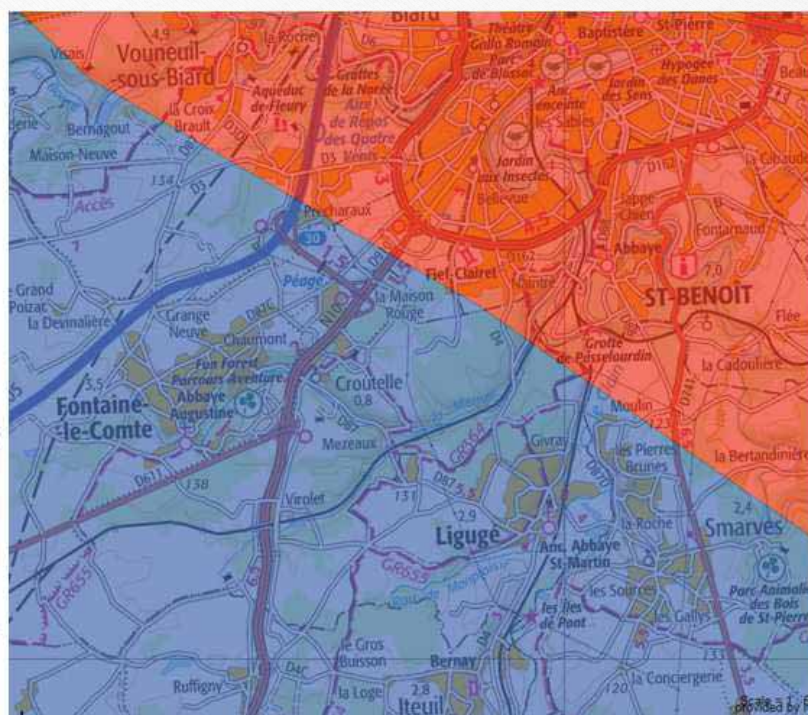
3- b. Masses d'eau – État 2011

Masses d'eau souterraines

 Eaux souterraines

-  bon état
-  inférieur au bon état

Source : © Agence de l'eau Adour-Garonne - Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2014.



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- c. Zones de répartition des eaux

ZRE Bassin du Clain



ZRE Aquifère



Nappes souterraines dans le bassin de la Vienne

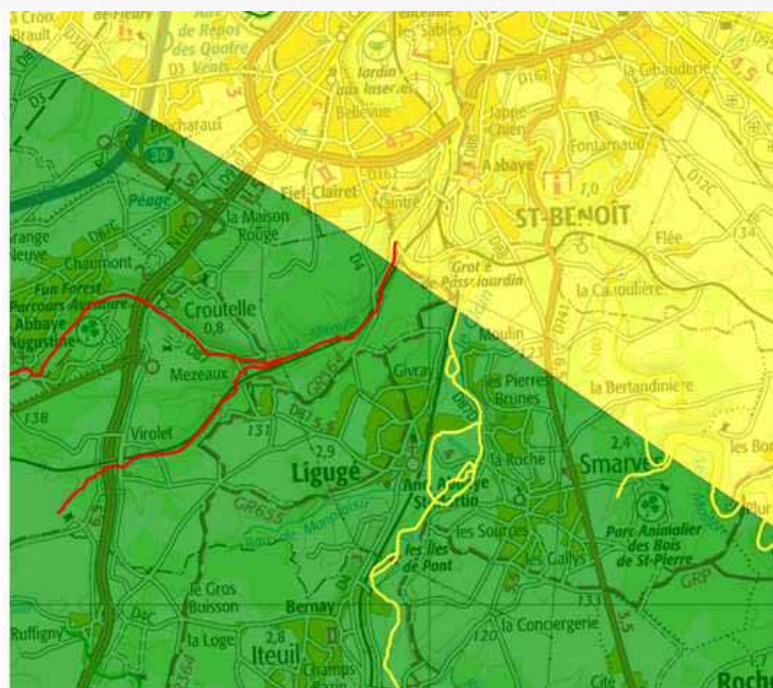


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- d. OBJECTIFS Directive Cadre sur l'Eau

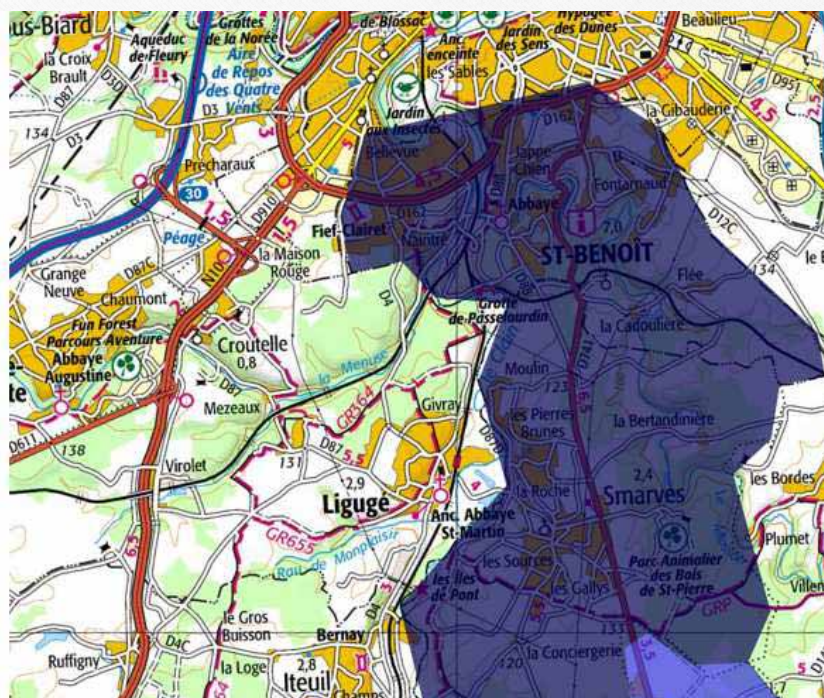
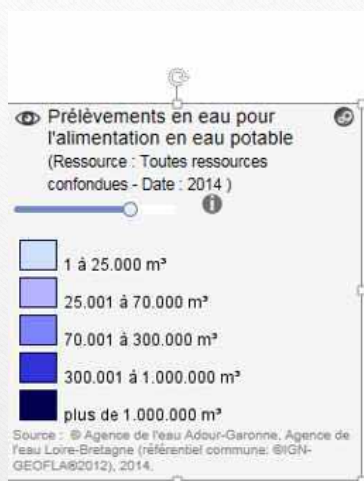
Objectifs Directive Cadre sur l'Eau



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- e. Bassins d'alimentation prioritaire et vulnérable aux pollutions

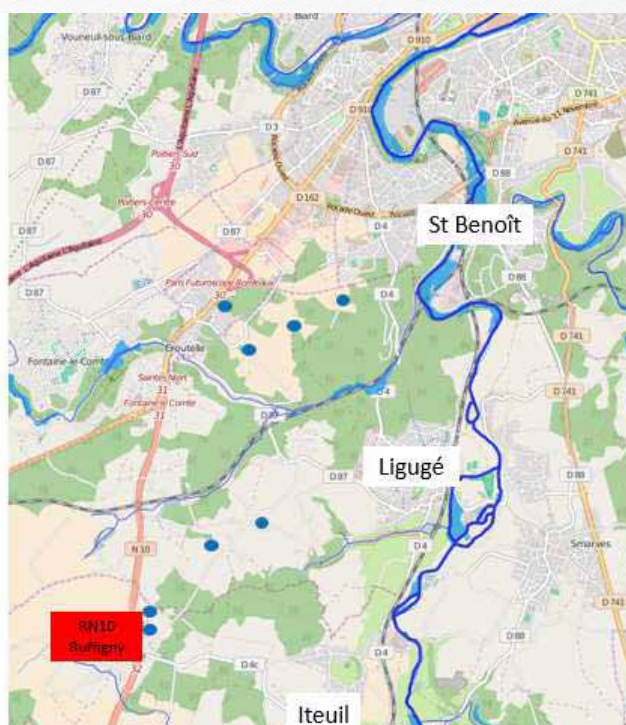


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- f. Réseau hydrographique- zones humides- Points d'eau

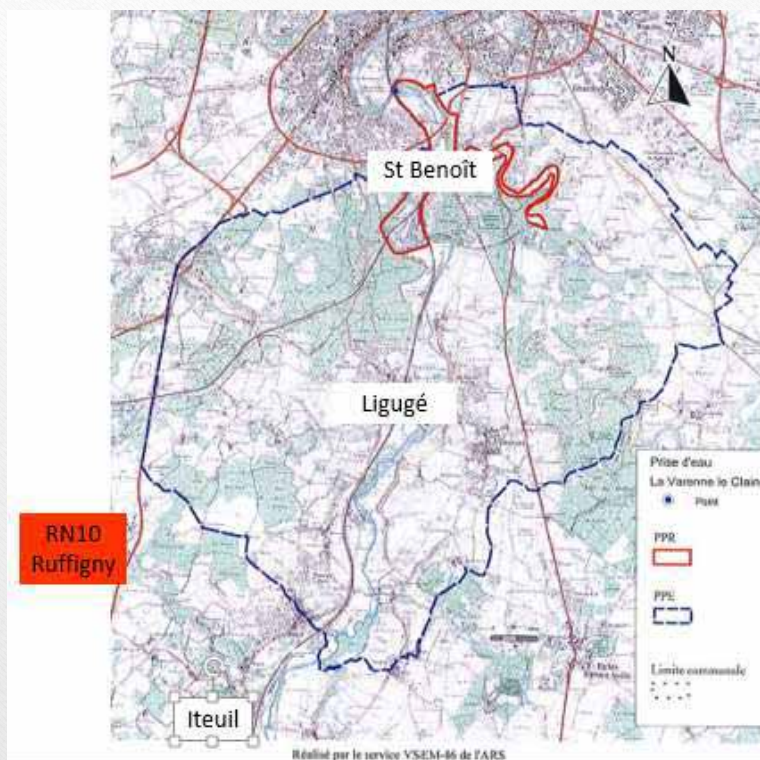
Réseau hydrographique- Zones humides et mares



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

3- g. Périmètre de captage d'eau potable

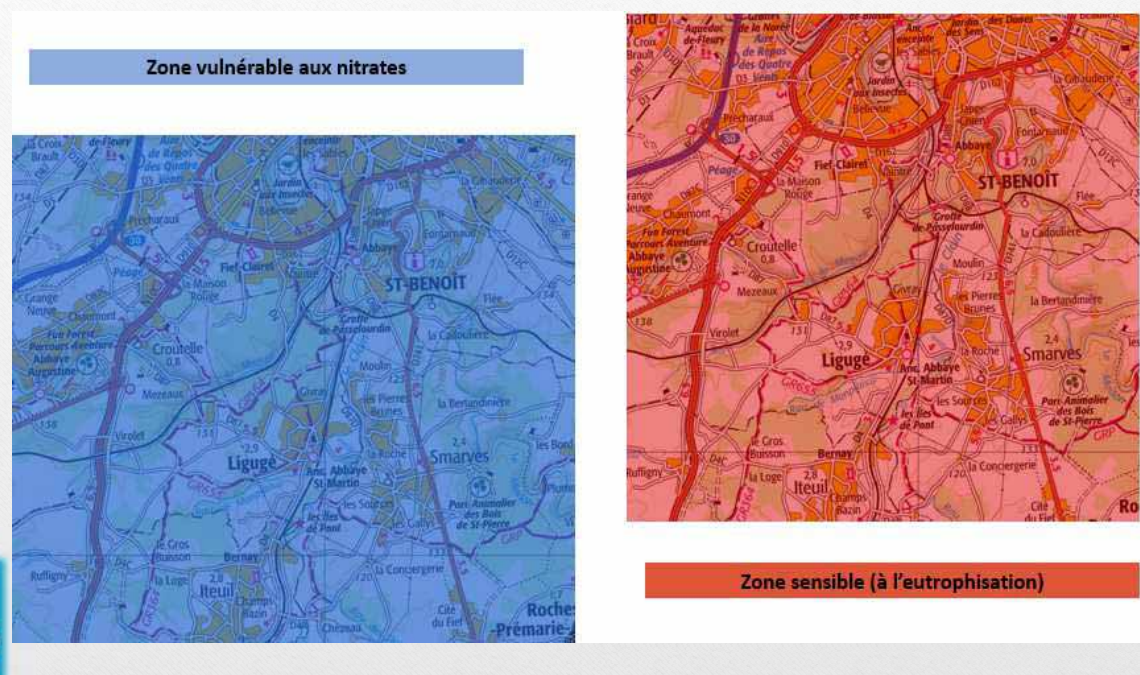


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- a. Zones vulnérables aux nitrates

4- b. Zones sensibles (à l'eutrophisation)



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- c. Gonflement Argile

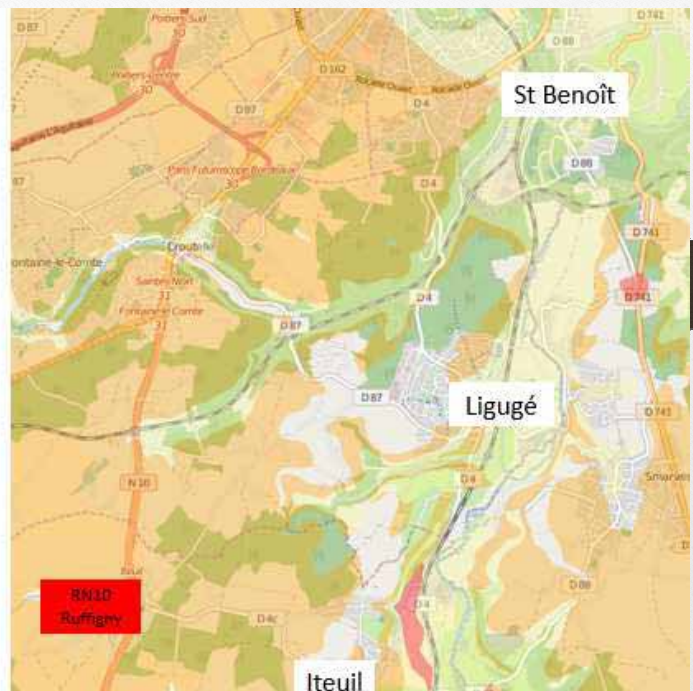
Retrait-gonflement des argiles

<1:25000 - >1:500000



- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

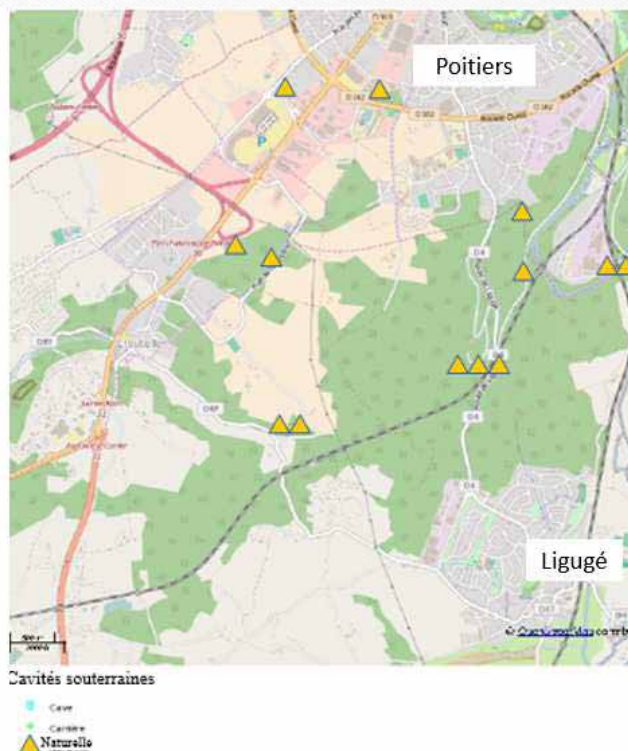
Source : © BRGM (à partir du 1/500.000ème) (Service WMS BRGM-risques)



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- d. Cavités souterraines

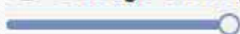


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

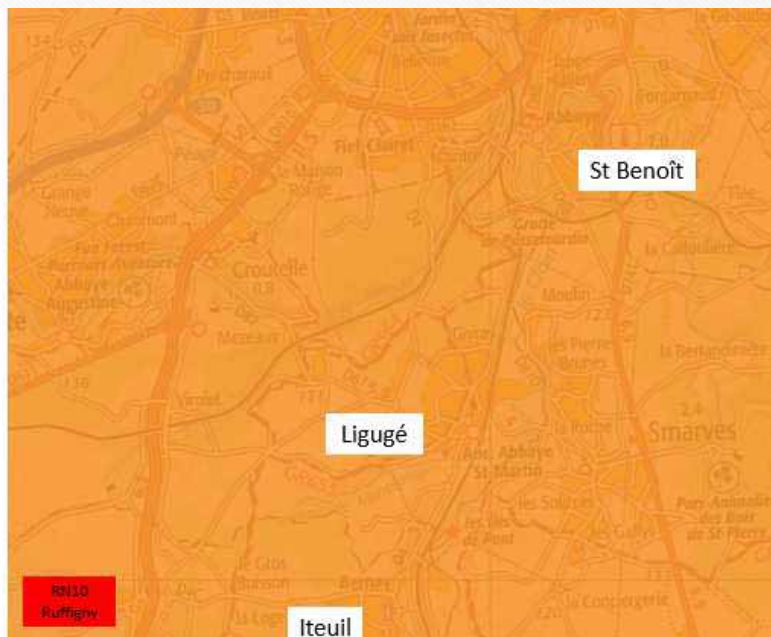
4- e. Zonage sismique

Zonage sismique de France



- Très faible
- Faible
- Modéré
- Moyenne
- Forte

Source : © MEDDE (www.prim.net) mai 2011, ©IGN



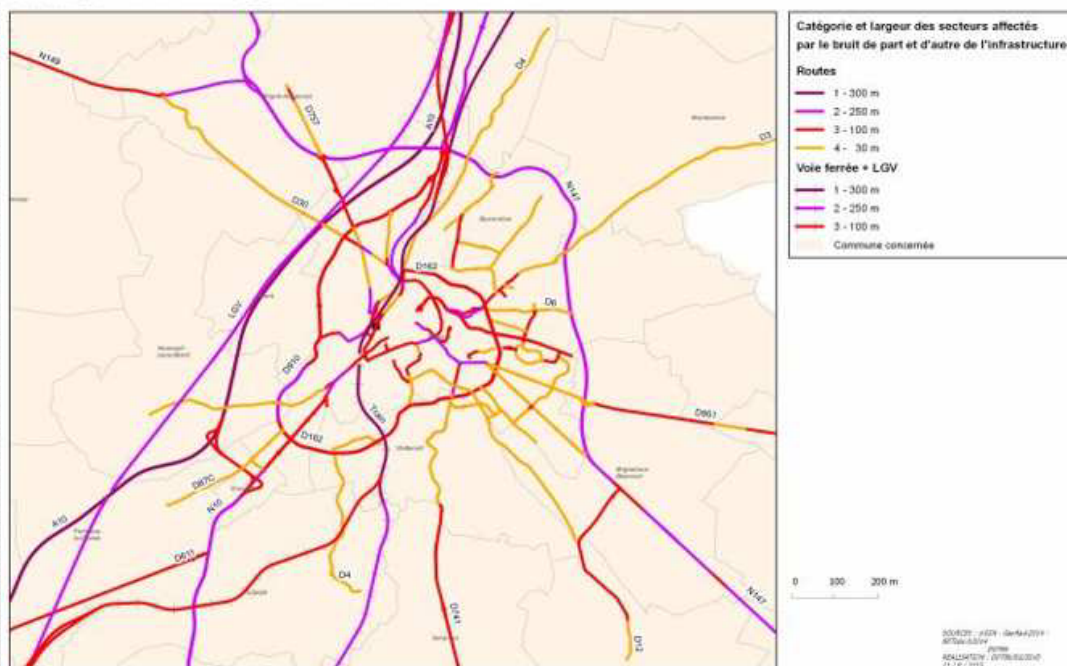
AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- f. Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (86)



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans la Vienne, agglomération de Poitiers



RD4= route de catégorie 4 (fuseau de 30 mètres)



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

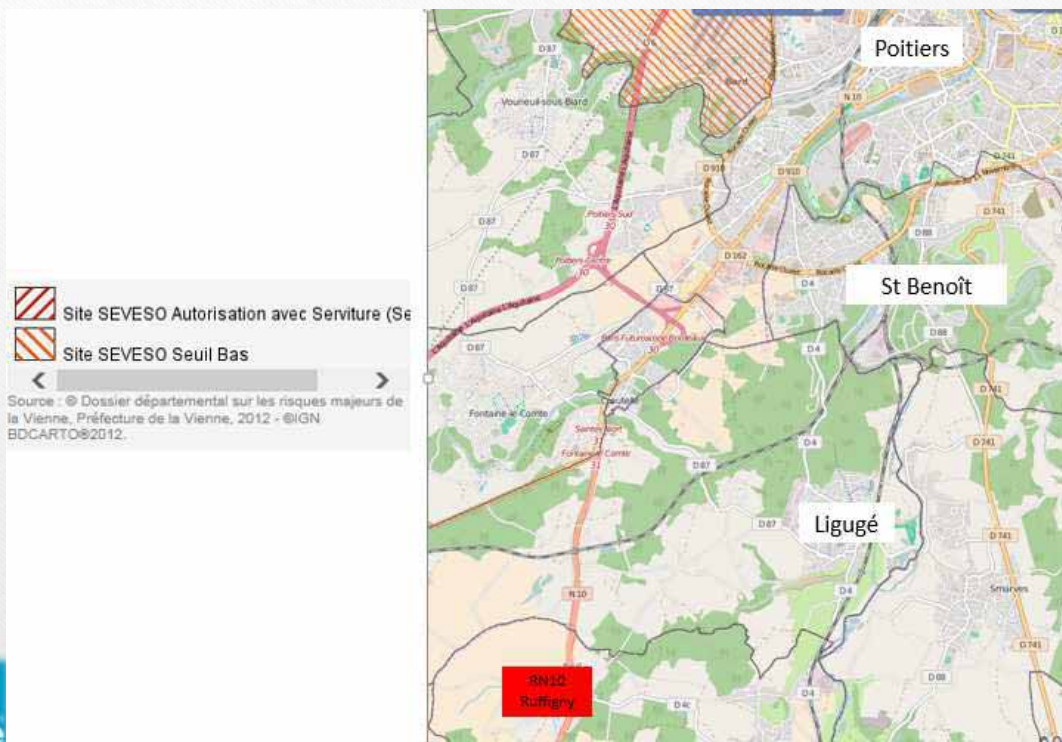
4- g. Réseau routier et limitations de gabarit



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- h. Sites SEVESO

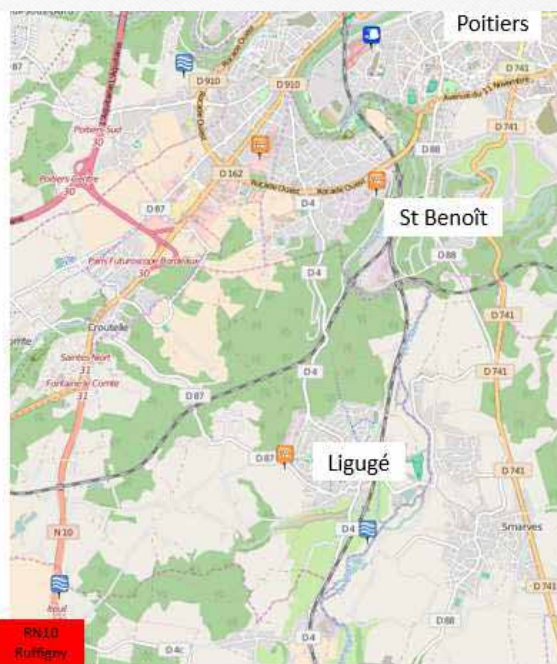


AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- i. Etablissements Registre Emissions Polluantes

-  Industrie manufacturière: Aubin Imprimeur
-  Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution: Véolia propreté



AMENAGEMENT ACCES POIDS LOURDS LIGUGE

Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

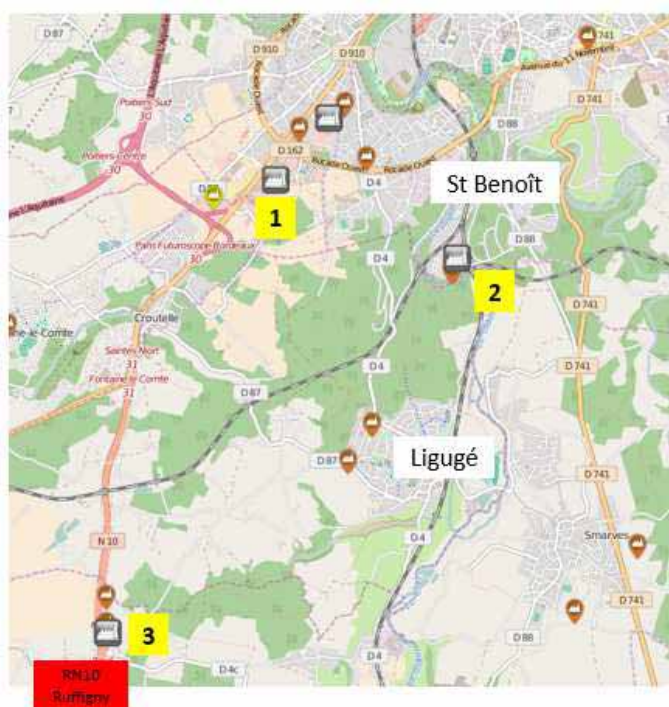
4- j. Sites industriels

Installations classées pour la protection de l'environnement

-  ICPE Directive IPPC
-  Site industriel IPPC
- Source : d'après © DRIRE Poitou-Charentes, 2007 - d'après Base des Installations Classées - octobre 2011
-  ICPE
-  ICPE régime Enregistrement
-  ICPE régime Autorisation
-  ICPE régime Autorisation avec Servitudes
- Source : © DREAL Poitou-Charentes, (PEGASE Poitou-Charentes), février 2014

Sites industriels IPPC 5 prévention et la réduction intégrées de la pollution :

- 1= Dalkia
- 2= Quadripack
- 3= Richard Laleu



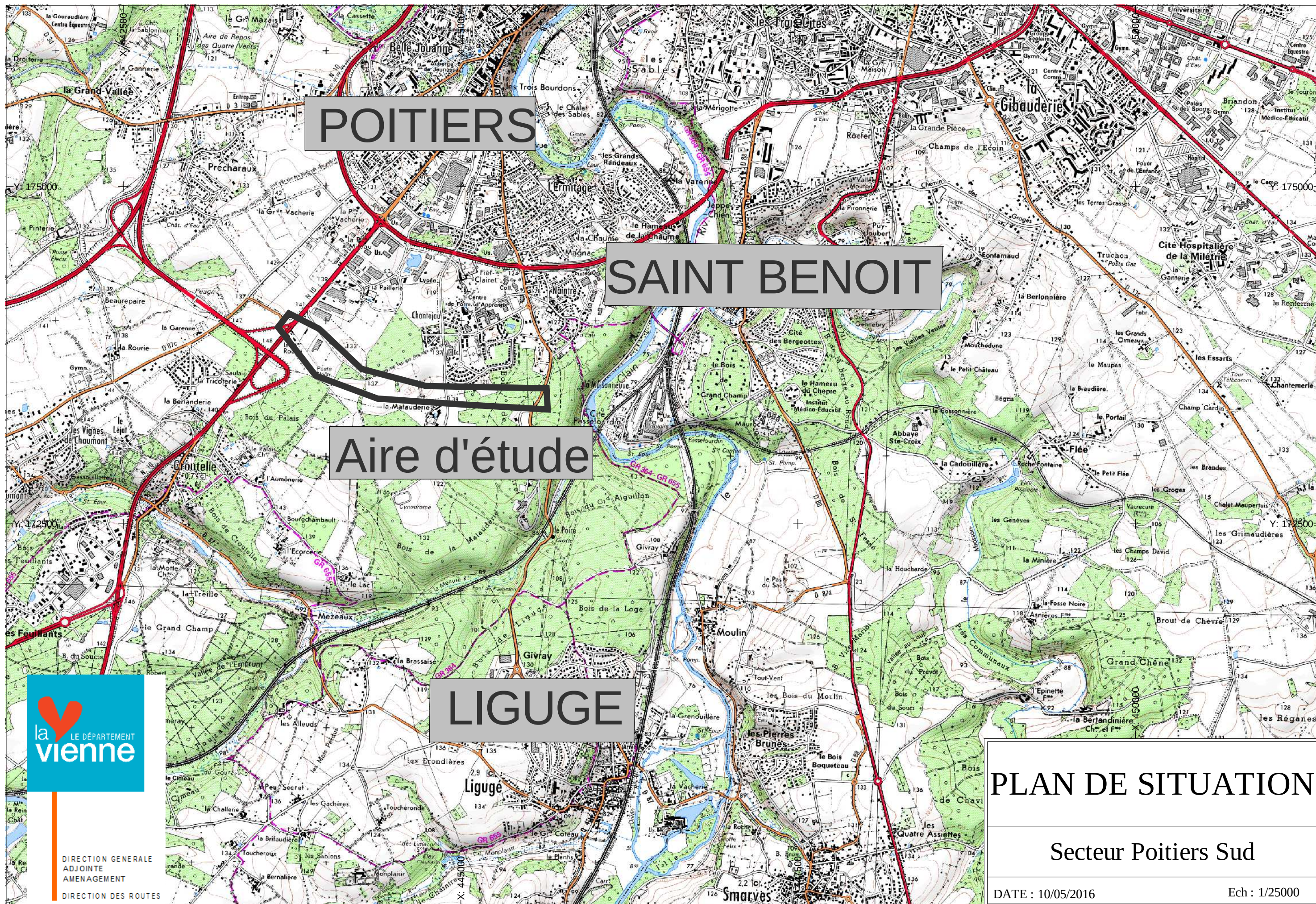
Communes de Croutelle, Poitiers, Saint Benoît et Ligugé

4- k. Sites et sols pollués - 2011

Sites et sols pollués

-  Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
-  Site traité avec surveillance ou restriction d'usage
-  Site en cours de travaux
-  Site en cours d'évaluation
-  Site traité et libre de toute restriction





POITIERS

SAINT BENOIT

Aire d'étude

LIGUGE

PLAN DE SITUATION

Secteur Poitiers Sud

DATE : 10/05/2016

Ech : 1/25000



DIRECTION GENERALE
ADJOINTE
AMENAGEMENT
DIRECTION DES ROUTES

la vienne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT

DIRECTION DES ROUTES

Adresse Postale

Conseil Départemental
Direction des Routes
Service Etudes et Travaux
CS 80319
86008 POITIERS cedex

Adresse Physique

Téléport 1
1er Etage - Immeuble @3
Avenue du Futuroscope
86960 FUTUROSCOPE - CHASSENEUIL
Tél : 05-49-62-91-11
Fax : 05-49-62-91-98

N° Piece

EP

Indice: A

ETUDES PRELIMINAIRES

Ensemble des variantes

Echelle : 1 / 5000

Communes de : LIGUGE
CROUTELLE
POITIERS - SAINT BENOIT

DESSERTE ACCES POIDS LOURDS
ZONES D'ACTVITES LIGUGE
VARIANTES
LONGUEUR VARIABLE env. 2000 m

Directeur de la D.G.A. Aménagement : Jean-Paul GUILLON

Directeur des Routes : Jean-Louis BEAL

Responsable du B.E. :

Chef de Projet : Laurence LE GOUZIGOU laurence.legouzigu@departement86.fr

Chargé d'Etudes : Damien MOREAU damien.moreau@departement86.fr

Dessinateur : Damien MOREAU damien.moreau@departement86.fr

Plan créé le :

Réf Externe: NON

Indice:

Modifié le: 26/04/2016

Modifications apportées:

A

B

C

D

E

Dernier Enregistrement : 06/08/2015 11:45:07

Par: maillet



DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE
AJOUTE
AMENAGEMENT
DIRECTION DES ROUTES

Adresse Postale

Conseil Départemental
Direction des Routes
Service Etudes et Travaux
CS 80319
86008 POITIERS cedex

Adresse Physique

Téléport 1
1er Etage - immeuble @3
Avenue du Futuroscope
86960 FUTUROSCOPE -
CHASSENEUIL
Tél : 05 49 62 91 11
Fax : 05 49 62 91 98

N° Piece
EP

Indice:

Hypothèse d'études 2
ETUDES PRELIMINAIRES
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE
Echelle : 1 / 2500

Directeur de la D.S.A. - Aménagement :		Directeur des Routes :		Responsable G.S.B. :	
Jean-Paul GUILLEMIN		Jean-Louis BÉAL		Christophe GILBERT	
Chef de Projet : Laurence LE GOUËZEC		Chargé d'Etudes : Damien MORISAU		Coordinateur : Christine MATHIEU	
Plan créé le : Mai 2016		Réf Externe : OUI		Type :	
Indice:		Modifié le :		Modifications apportées :	
A					
B					
C					
D					
E					

la vienne

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE
AMENAGEMENT

DIRECTION DES ROUTES

Adresse Postale

Conseil Départemental
Direction des Routes
Service Etudes et Travaux
CS 80319
86008 POITIERS cedex

Adresse Physique

Téléport 1
1er Etage - Immeuble @3
Avenue du Futuroscope
86960 FUTUROSCOPE -
CHASSENEUIL
Tél : 05-49-62-91-11
Fax : 05-49-62-91-98

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Communes de : LIGUGE
CROUTELLE
POITIERS - SAINT BENOIT

DESSERTE ACCES POIDS LOURDS
ZONES D'ACTVITES LIGUGE

LONGUEUR TOTALE DE 2018 m

N° Piece
EP
Indice: A

ETUDES PRELIMINAIRES
Variante 2-1
Echelle : 1 / 5000

Directeur de la D.G.A. Aménagement : Jean-Paul GUILLON		Directeur des Routes : Jean-Louis BEAL		Responsable du B.E. :	
Chargée de Missions Laurence LE GOUËZIGOU legouezigou@departement86.fr		Chargé d'Etudes : Damien MOREAU damoreau@departement86.fr		Dessinateur : Damien MOREAU damoreau@departement86.fr	
Plan créé le :				Réf Externe: NON	
Indice:	Modifié le:	Modifications apportées:			
A	31/03/2016				
B					
C					
D					
E					

Dernier Enregistrement : 06/08/2015 11:45:07 Par: maillet



DIRECTION GENERALE
ADJOINTE
AMENAGEMENT
DIRECTION DES ROUTES

Adresse Postale
Conseil Départemental
Direction des Routes
Service Etudes et Travaux
CS 80319
86008 POITIERS cedex

Adresse Physique
Téléport 1
1er Etage - Immeuble @3
Avenue du Futuroscope
86960 FUTUROSCOPE -
CHASSENEUIL
Tél : 05-49-62-91-11
Fax : 05-49-62-91-98

N° Piece
EP
Indice: A

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Communes de : LIGUGE
CROUTELLE
POITIERS - SAINT BENOIT

DESSERTE ACCES POIDS LOURDS
ZONES D'ACTIVITES LIGUGE

LONGUEUR TOTALE DE 1934 m

ETUDES PRELIMINAIRES
Variante 2-2
Echelle : 1 / 2500

Directeur de la D.G.A. Aménagement : Jean-Paul GULLON		Directeur des Routes : Jean-Louis BEAL	Responsable du B.E. :
Chargée de Missions : Laurence LE GOUËZGOU legouezgou@departement86.fr		Chargé d'Etudes : Damien MOREAU damienm@departement86.fr	Dessinateur : Damien MOREAU damienm@departement86.fr
Plan créé le :		Réf Externe: NCN	
Indice:	Modifié le:	Modifications apportées:	
A	31/03/2016		
B			
C			
D			
E			

Dernier Enregistrement : 06/08/2015 11:43:07 Par: maitre

